

Les pesticides

Il s'agit de substances destinées à assurer la destruction ou à prévenir l'action des animaux, micro-organismes.

Dans la maison, les pesticides sont utilisés principalement

- pour le traitement contre les insectes et les champignons des meubles et des matériaux de construction (par exemple, protection des éléments en bois comme les poutres et les châssis).
- dans la lutte contre les insectes jugés indésirables à la maison (mouches, moustiques, puces, poux, pucerons, fourmis, mites, etc.).

Il arrive souvent que des insecticides soient émis de façon continue dans l'air intérieur au départ de plaquettes, de diffuseurs électriques ou de colliers antiparasitaires pour chiens et chats. Les pesticides contaminent ainsi l'air intérieur et imprègnent les tentures, le mobilier, les moquettes, les jouets et la poussière de maison.

En outre, les pesticides persistent plus longtemps dans la maison qu'à l'extérieur, car ils échappent à la lumière solaire, à la pluie, aux températures extrêmes, à l'action des microbes, etc.

En usine, différents matériaux et éléments de votre mobilier (meubles en bois, colle du papier peint, peintures, joints de carrelage, tapis, canapés en cuir) sont traités afin d'augmenter leur durée de vie ou pour les protéger de l'attaque d'insectes ou de champignons.



Les conséquences

Tous les pesticides sont toxiques. C'est en les inhalant que nous faisons pénétrer les pesticides dans notre corps. De plus, les jeunes enfants, en gambadant à « quatre pattes » sur le sol absorbent les pesticides par la peau. En mettant les mains à la bouche, ils consomment les pesticides du collier anti-puces de l'animal préalablement caressé. A cela, s'ajoutent les pesticides ingérés par la consommation d'aliments traités.

Ils peuvent avoir des effets multiples sur la santé : fatigue, maux de tête, nausées, irritations des muqueuses des voies respiratoires et des yeux, allergies, perturbations du fonctionnement du foie, des reins, du système reproducteur et hormonal, diminution de l'immunité, etc. Ces effets peuvent être amplifiés lorsque des pesticides différents sont utilisés en même temps dans la maison.

Les présentations sous forme d'aérosol augmentent la dangerosité des produits. Leur emploi nécessite toujours des conditions d'aération suffisante.

Certains experts estiment que l'exposition à long terme à de faibles concentrations de pesticides pourrait augmenter l'incidence de certains types de cancers, en particulier chez les jeunes enfants.

remédier



- Pour la vie quotidienne, utiliser des moustiquaires contre l'entrée d'insectes dans l'habitation et des moyens mécaniques ou électriques pour les éliminer.
- Employer des récipients bien hermétiques pour les déchets ménagers et ne pas laisser de la nourriture exposée.
- Eloigner les mites de nos placards par l'emploi d'une orange piquée de clous de girofles.
- Plutôt qu'un collier anti-puces, donner à l'animal de compagnie un médicament anti-parasitaire ou appliquer le produit adéquat sur son pelage à l'aide d'une pipette ou d'un spray.
- Pour les désinfections indispensables, s'adresser à une firme spécialisée. Si l'on procède à la désinfection soi-même, appliquer les protections requises (gants, lunettes, masque, bottes, etc.), respecter les dosages, éloigner les enfants et respecter le temps requis avant de réintégrer les locaux, ranger les produits en hauteur dans un local fermé. Les intoxications accidentelles surviennent souvent chez les enfants en bas âge !
- Pour la construction, choisir un matériau plus résistant à l'attaque des insectes et des champignons (par exemple, du mélèze pour la charpente plutôt que du sapin).
- Eviter l'exposition prolongée des matériaux à l'humidité.
- Traiter le bois, le cuir et les tapis avec des produits écologiques.

Pour vous aider

Votre **médecin généraliste** est la personne la mieux placée pour vous donner des conseils adaptés à votre situation. Il pourra aussi, si nécessaire vous recommander l'intervention de l'Ambulance verte : La **CRIP**. En effet, cette cellule vise à repérer, dans l'habitat, les pollutions pouvant être à la source de problèmes de santé.

Elle intervient, en complément d'un diagnostic médical, lorsqu'un médecin suspecte un problème de santé lié à la présence d'une pollution à l'intérieur de votre habitation. Ce diagnostic s'accompagne de conseils pour réduire, voire éliminer les nuisances.

L'Ambulance verte répond à vos appels de 09h à 17h00 au **02/775.77.69**

Le **Centre Antipoisons** fournit également une information rapide en cas d'indigestion accidentelle. Appeler gratuitement 24h/24 et 7jours/7 le **070/245.245**

www.poissoncentre.be

La **Fondation pour la Prévention des Allergies** vous offre un service d'information par téléphone le mardi et le jeudi de 10h à 14h : **02-511.67.61**.

www.oasis-allergies.org.



Les dépliants « Ma maison, ma santé » sont une production de la commune d'Anderlecht, en collaboration avec la Ville de Saint-Ghislain. Elles sont disponibles chez votre médecin généraliste, à l'Administration communale et dans divers organismes au service du public.

Adresses utiles

L'I.B.G.E. (L'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement) est l'interlocuteur des bruxellois pour tout ce qui concerne votre milieu de vie. L'IBGE vous reçoit vos appels tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au **02/775.75.75**

www.ibgebim.be

Habitat Santé a également ouvert une permanence téléphonique qui répond à vos questions sur les pollutions intérieures de 9h à 13h les mercredis, jeudis et vendredis : **02/242.02.92**.

www.habitat-sante.org

Le **service de l'hygiène** est une section du Centre de Santé de la commune d'Anderlecht. Il répond à vos questions concernant notamment l'habitabilité de votre logement au **02/522.65.41**

PAN Belgium (Pesticides Action Network) vous informe quant à l'utilisation la plus rationnelle possible des pesticides. Sa permanence téléphonique est accessible le vendredi entre 9h et 12h au **02/344.10.66**.

Conception : Ville de Saint-Ghislain, Echevinat de la santé, Service Education, en partenariat avec le CERES, Université de Liège et la commune d'Anderlecht, Echevinat de la Santé.

Infographie : Audrey CORDONNIER, STE-Formations, Université de Liège.

Pour Anderlecht : Maquette des brochures Thérèse KASSA NSUBILA

Editeur responsable : Jean Verhulst Place du Conseil, 1 1070 BXL

Ma Maison, ma Santé !



Les Pesticides

